

Une convention pour les personnes fragiles



Catherine Urbain (CEAPC), Alain Fouché et Antoine Dagonat, directeur de Soliha.

société

Soliha Vienne vient de signer une convention avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC) par la mise en œuvre d'un microcrédit dans le cadre du Parcours Confiance. Le dispositif s'adresse aux personnes en situation de fragilité pour rendre le crédit plus facile. L'objet de la convention consiste à proposer des microcrédits dont les conditions sont adaptées aux occupants, d'adapter les logements à la perte d'autonomie due au vieillissement ou au handicap et d'améliorer la performance énergétique. Le microcrédit habitat d'un montant compris entre 1 000 € et 10.000 € peut venir en complément d'autres aides.